

SANTIAGO DU CHILI, le 12 Décembre 1983



Monsieur
FREDERICK JYACCARDO.,
Pathé Marconi
36, rue Pierret
NEUILLY SUR SEINE

Monsieur:

Nous voulons vous informer de l'intérêt de notre Société pour obtenir les droits concernant le matériel de la musique du Groupe QUILAPAYUN.

Actuellement, et par un accord direct avec le Groupe, la Compagnie ALERCE au Chili, publie le matériel non licencié par PATHE MARCONI. Jusqu'à présent nous avons édité deux phonogrammes: CANTATA AMERICAS et MI PATRIA, et nous préparons l'édition de CANTATA SANTA MARIA. Cependant, la Compagnie EMI ODEON a publié un phonogramme avec les chansons enregistrées en 1968 et un autre avec une sélection de leur production actuelle.

Nous pensons que si tout le matériel du Groupe QUILAPAYUN est édité par une seule Compagnie, on obtient non seulement un meilleur travail par rapport à l'image du Groupe, mais il est aussi, évidemment, plus éficient du point de vue commerciale.

D'autre part, notre Compagnie est fondamentalement orientée vers le genre musicale représenté par le Groupe QUILAPAYUN. Malgré que le marché chilien n'est pas très grand, nous pouvons vous offrir un travail éficient pour le Groupe, avec lequel nous sommes liés par d'anciens liens d'amitié, dont Monsieur Eduardo Carrasco pourra vous le confirmer.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire connaitre votre avis à ce sujet et, au même temps, les conditions sous lesquelles nous pourrions arriver à un contrat direct avec vous.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

RICARDO GARCIA